

Note de présentation du Compte Administratif du budget 2023

Prenant en compte de gestion établi à ce jour par les services de la Trésorerie Municipale de Bourg en Bresse et qui n'appelle pas d'observation particulière, les résultats prévisionnels budgétaires 2023 s'établissent de la manière suivante :

- **un budget général 2023 consolidé (fonctionnement + investissement) qui permet de reporter 1 614 220.53 € en 2024**
 - pour la section de fonctionnement : Le montant des dépenses réalisées s'élève à 7 537 492.64 €. En dépenses réelles, une augmentation de +4 % s'établit entre 2022 et 2023 soit + 251 704.11 €. Le montant des recettes constatées s'élève à 8 676 235.12 € en 2023, hors report. En recettes réelles, il est constaté une hausse de + 7.69 % soit + 619 354.48 €.
 - Le résultat de fonctionnement dégagé pour l'exercice 2023 s'élève à 1 138 742.48 €. Avec le résultat antérieur reporté de 2022, le résultat de fonctionnement s'élève globalement à 2 807 824.20 € (1 727 975.65 € en 2022, 1 958 489,80 € en 2021, 1 608 032.97 € en 2020, 2 935 563,22 € en 2019, 2 314 043,41 € en 2018, 1 388 641,03 € en 2017, 1 773 950,58 € en 2016, 1 672 932,81 € en 2015).
 - pour la section d'investissement : le montant des dépenses (y compris les restes à réaliser 2023) réalisées s'élève à 4 058 722.27 € pour un montant de recettes de 2 865 118.6 € (y compris les restes à réaliser 119 444 €) soit un déficit de – 1 193 603.67 €
 - le résultat global s'élève donc à 2 807 824.20 € – 1 193 603.67 € = 1 614 220.53 €

- la capacité de désendettement de la Commune s'élève à 1.21 années (1.81 années en 2022, 1.84 en 2021, 1.85 en 2020, 2.27 années à fin 2019, 2.5 années à fin 2018, 3.1 années à fin 2017, 3.23 années à fin 2016, 3.81 à fin 2015, 4.51 années à fin 2014)

- L'encours de la dette de la Commune au 31 décembre 2023 s'élève à 2 553 497 € contre 3 152 849.03 € € au 01 janvier 2023.

- **des taux d'imposition augmentés de 3 points en 2023 après 21 ans de stabilité**

La hausse des taux réalisée en 2023 a été rendue nécessaire par la volonté de poursuivre les investissements communaux dans un contexte d'explosion des dépenses énergétiques et des charges à caractère générale (alimentation, contrat de maintenance, assurances...). Cette hausse de fiscalité a permis de renouer avec des recettes dynamiques.

- **des dépenses réelles de fonctionnement en augmentation de : + 4 % soit + 251 704.11 €. Ce taux « limité » d'augmentation des dépenses de fonctionnement ne reflète pas la réalité de la hausse des dépenses assumées par la Commune en 2023. En effet, une économie de 241 060 € a été réalisée en 2023 par rapport à 2022 au niveau du SIEA. Ce dernier n'a pas appelé la totalité de la cotisation due (-105 950 €) et les subventions pour enfouissement de l'éclairage électrique ont diminué de 136 310 €. Avec des dépenses du SIEA en 2023 similaires à celles de 2022, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement aurait dû atteindre 7.84 %.** Il est à noter qu'en 2022 la hausse des dépenses réelles de fonctionnement atteignait +7.23 % soit + 423 546 € par rapport à 2021.

La hausse des dépenses enregistrée sur 2023 qui s'explique principalement par une augmentation de :

- + 166 135.82 € des charges à caractère générale soit +11.54 %
- + 288 994.56 € pour la masse salariale soit +7.5 %. Cet accroissement de la masse salariale est lié essentiellement :
 - * à l'augmentation du SMIC de 2.22 % en 2023 (après 6.6 % en 2022) ainsi que de l'effet année pleine de l'augmentation du point d'indice de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022 puis la hausse de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023, de revalorisation ciblée pour tenir compte en partie de l'inflation soit 23 k€
 - * à l'augmentation du temps de travail du poste assistante comptabilité-RH, de l'effet année pleine de recrutement réalisé en 2022 au niveau des espaces verts soit 59 k€
 - * au recrutement des agents recenseurs pour 29 k€
 - * à l'augmentation des heures réalisées par les assistantes maternelles de la crèche familiale notamment en raison de la création d'une place supplémentaire : 32 k€
 - * aux coûts de remplacements des agents absents (maladie, maternité...) et des régularisations de longue maladie pour 145 k€.

Il convient de noter également les variations suivantes :

- le poste « achat et variations de stocks » enregistre une hausse globale de 8.82 % soit + 60 725.57 € par rapport à 2022 soit plus que le niveau d'inflation constatée annuellement par l'INSEE en France en 2023. Une augmentation sensible est constatée au niveau des postes :
 - * eau et assainissement + 17 670.49 € en raison principalement d'une fuite au niveau du gymnase des Carronniers.
 - * énergie et électricité + 14 454.63 €
 - * carburant + 11 570.6 €
 - * alimentation + 10 538.41 €
- le poste "services extérieurs" connaît une augmentation de +20.6 % soit + 91 628.60 €. Cette hausse est principalement due :
 - * aux charges locatives de copropriété +24 743.60 € en raison de pannes importantes du système de chauffage et de climatisation de la maison médicale et du changement de garde-corps dans la copropriété du Jugnon
 - * à l'entretien et à la réparation des voiries + 68 115.65 €
 - * à la maintenance +12 933.55 € en raison de l'augmentation du coût des contrats de maintenance conclus avec les différents prestataires (entretien des chaudières, de la sécurité incendie, ...)
- le poste « autres services extérieurs » connaît une augmentation limitée de 3.88 % soit + 10 799.65 €. Cette hausse s'explique par :
 - * un recours plus important aux conseils juridiques pour accompagner la collectivité en matière d'urbanisme et de ressources humaines. + 12 413.46 €
 - * le renouvellement du contrat publicitaire sur le véhicule des services techniques + 6 015.14 €
 - * un prise en charge d'une partie du coût du déplacement de la délégation du Conseil municipal à Paris lors du salon des Maires + 4 748.84 €

Néanmoins il est à noter des baisses significatives de postes comme catalogues et imprimés (-10 993.40 €), transports collectifs (-3 206.97 €), frais d'affranchissement (-2 344.26 €)

- le poste "autres charges de gestion courante" enregistre une baisse significative de – 239 889.15 € en raison d'une diminution de la contribution payée au SIEA (-105 950.26 €) d'une part et d'autre part d'une baisse du niveau de subvention versée au SIEA pour la réalisation des travaux d'éclairage public (-136 310.31 €) ; une augmentation de la subvention a été octroyée au CCAS (+ 5 000 €)
- Le compte « charges financières » connaît une hausse de + 23 899.56 € en raison de la hausse spectaculaire du taux EURIBOR qui s'applique à 6 emprunts contractés il y a une dizaine d'années à taux variable.
- au sein du chapitre « atténuation de produits », il est à noter que la Commune ne contribue plus au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. La fusion des 7 intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 a eu pour effet une mutualisation entre les communes et intercommunalités contributrices et celles bénéficiaires permettant de diminuer de manière importante le montant acquitté au FPIC par le territoire. L'article 55 de la loi SRU prévoit l'application de pénalités pour les communes qui ne disposent pas de 20 ou 25 % de logements sociaux. De 2020 à 2022, la Commune a été exempté de pénalités. En 2023, cette exemption a pris fin et la Commune a payé des pénalités à hauteur de 11 533.86 €
- **des recettes réelles de fonctionnement en hausse de +7.69 % soit + 619 354.48 € par rapport au compte administratif 2022. L'augmentation entre 2023 et 2022 s'explique notamment par :**
 - * une hausse du produit des impôts et taxes de + 402 955.76 €. Plusieurs éléments expliquent cette augmentation des produits perçus : + 569 993 € de recettes supplémentaires issues des contributions directes (impôts fonciers) en lien avec l'augmentation des taux conjugué au développement de la Commune, des produits en hausse de + 65 008.04 € pour la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité.
En contrepartie, la Taxe additionnelle au Droit de Mutation à Titre Onéreux enregistre une sévère diminution de 231 998.18 €. L'attribution de compensation versée par GBA au titre de l'ancienne taxe professionnelle perçue en 2001 par la Commune diminue de 23 455.83 € en raison d'une augmentation du coût des services informatiques réalisés pour la Mairie.
 - * les revenus des immeubles augmentent de 7 845.82 € compte tenu des hausses d'indices en lien avec l'inflation. Les locations des salles festives (salle des fêtes, salle André Chanel, espace familles) atteignent 48 451.50 € en 2023. Le niveau de location de 2019 soit 57 824 € n'est toujours pas rattrapé.
 - * les participations de la CAF connaissent une stabilisation par rapport au montant encaissé en 2023 par rapport à 2022 (759 595.07 en 2023 contre 762 035.49 € en 2022).
 - * une stabilisation du produit des domaines à hauteur de 884 671 € en 2023 pour 879 833 € encaissés en 2022. Cette somme se décompose principalement des redevances acquittées par les usagers pour la garderie périscolaire et le centre de loisirs (légère baisse de – 8 914 €), des recettes enregistrées par le restaurant scolaire (une augmentation de +13 874 €) et des recettes encaissées par les établissements d'accueil du jeune enfant (augmentation +11 985 €)

Si les recettes réelles de fonctionnement augmentent, il est à noter que les dotations de l'Etat ne s'élèvent plus qu'à 161 993 € en 2023 (cumul de la Dotation Globale de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Rurale) alors qu'elles représentaient une recette de 674 252 € en 2013.

Le virement à la section d'investissement s'élèverait à 2 807 824 €

Ce virement à la section d'investissement permet après avoir financé le solde de la section d'investissements de dégager un résultat excédentaire en 2024 en section de fonctionnement de 1 614 220 €.

Des investissements réalisés à hauteur de 1.649 Millions d'euros en 2023 et des dépenses engagées pour 898 000 €uros

En matière d'investissement, les principales réalisations effectuées en 2023 concernent :

- les études d'aménagement et d'urbanisme avec la mise en chantier de la révision générale du PLU
- les bâtiments loués avec la création d'une salle d'attente mutualisée dans la maison médicale pour la pédiatre, le nouveau médecin généraliste et l'orthophoniste
- la culture avec les derniers équipements liés à l'ouverture de la médiathèque (reconstitution du fonds de livres et de jeux, signalétique, réalisation d'un bibliambule...)
- les économies d'énergie avec la réalisation des audits énergétiques imposés par le décret dit tertiaire afin de trouver des solutions pour atteindre les objectifs imposés de réduction de 40 % de la consommation énergétique d'ici 2030 et de 60 % d'ici 2050 pour les bâtiments avec une surface d'exploitation supérieure à 1000 m². L'isolation et la toiture des Baisses (salle municipale) ont fait l'objet de travaux de rénovation.
- l'équipement des services municipaux avec l'acquisition d'équipement et d'outillage pour faciliter le désherbage et l'entretien des espaces verts, l'arrosage des terrains de sport ainsi que des outils de communication
- les équipements sportifs avec la réalisation d'un city stade et de 2 terrains de baskets ainsi que l'aménagement des abords de ces terrains
- le foncier avec le remboursement de l'annuité pour l'acquisition du tènement Roux
- la petite enfance avec l'acquisition de petit matériel
- la sécurité : la mise en conformité de poteaux de Défense Incendie suite à l'étude de DECI
- la réalisation de travaux de voirie sur chaussée ainsi que l'éclairage public (réfection de chaussée au niveau de la Route des Greffets, cheminement piéton, bicouche Mare Piénit, Chemin de Crépignat, PATA Moulin Riondaz, marquage linéaire axial du Chemin de Tanvol, marquage de Cédez le passage, stop et passage piéton sur l'ensemble dans les quartiers des Baisses, Jayr, Champagne, Lingeat, la Neuve), réfection des places de parking le long de la RD 29, travaux de voirie effectués à la Chambière
- la réalisation du projet de déplacement doux de la Perrinche (piste cyclable, cheminement piéton, réfection de la couche de roulement...) qui concentre 80 % des dépenses de voirie réalisées en investissement en 2023. Il est à noter que des dépenses de réfections de voirie courantes sont également inscrites en fonctionnement pour 228 003€
- les études de diagnostic ainsi que la conception architecturale et technique de la nouvelle Mairie